

il n'y avait que Jean de Tournes, chez nous, pour « le savoir » avec autant de grâce et de maîtrise à la fois.

J'ai dit que Jean de Tournes commençait à un moment difficile :

On ne connaît pas de statuts de la Corporation des Imprimeurs de Lyon antérieurs à 1542. A cette époque intervient un « Règlement de l'Imprimerie pour la ville de Lyon », octroyé par les lettres royales du 19 juillet 1542, confirmant un édit du 24 décembre 1541. Ce règlement était provoqué par une coalition des ouvriers imprimeurs, dont l'origine remontait au mois d'avril 1539, l'un des plus violents conflits qui aient agité le XVI^e siècle.

« En 1540, lit-on dans les anciens auteurs lyonnais, il y eut procès entre les maîtres imprimeurs et leurs compagnons qui s'estoient bandez pour auoir de plus gros gaiges et nourriture plus opulente. Les maîtres imprimeurs, faute d'ouvriers, étoient sur le point de quitter la ville pour aller s'establir à Vienne en Dauphiné, mais le Consulat intervint et obtint un arrangement ».

Les choses, en réalité, ne s'étaient point passées de façon aussi simple. Au mois d'avril 1539, sous prétexte de salaires, quelques compagnons donnent le signal de la grève, pénètrent dans les ateliers, en chassent leurs camarades, et, armés de poignards, de dagues, de « bâtons invasibles », ils se répandent dans les rues et les carrefours où ils commettent mille et mille insolences. La prévôté ayant fait mine de se mêler de leurs affaires, ils rossent le prévôt et les serguets « jusqu'à mutilation et effusion de sang ». Ces messieurs les typos, parmi lesquels se trouvent des compagnons que nous reverrons maîtres, se plaignent de tout : leurs salaires, d'abord, sont insuffisants, ils ne leur permettent pas de vivre ; et puis, caractères fantasques, volontaires, ils prétendent travailler à leurs heures, quand bon leur semble, pénétrer dans les ateliers s'il leur en prend fantaisie et y travailler à leur guise, planter là le patron si tel est leur bon plaisir. Et c'est parce que les maîtres trouvent leurs exigences un peu bien excessives que les compagnons, après avoir envoyé leurs femmes et leurs enfants à l'Aumône générale, font